

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2014

Date de convocation : 6 octobre 2014

Membres présents : M. Alain WACK, Maire

M. Didier Gruber, adjoint

Mmes Claudon Martine et Diebold Laurette, adjointes

Mmes Dollinger Sophie, Heilig Doris et Kuhlmann Stéphanie

MM Ginss Fabien, Kieffer Mathieu, Laugel Nicolas, Niederlaender Régis, Risch Francis

Membres absents excusés : MM Lottmann Denis et Fabien Sorg

Membre absent non excusé : /

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h. Il salue et remercie les membres présents, constate que le quorum est atteint.

Mme Loehrer Sandra est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 26 août 2014
2. Chasse : commission consultative et résultat de la consultation des propriétaires
3. Voirie
4. Fleurissement
5. Demande de subvention communale
6. Banque alimentaire
7. Implantation du défibrillateur
8. Site internet
9. Fête de Noël des Enfants
10. Repas des aînés
11. Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 AOUT 2014

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 26 août 2014. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à 12 voix POUR.

2. CHASSE

a) mise en place d'une commission consultative communale de la chasse

En vue du renouvellement des baux de chasse pour la période 2015-2024, la commune est amenée à mettre en place une commission consultative.

Cette commission sera composée de membres du conseil ainsi que de diverses administrations (ONF, Chasse, Agriculture).

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le conseil municipal, décide, à l'unanimité

- la mise en place d'une commission consultative communale de la chasse pour le renouvellement des baux de chasse pour la période 2015-2024

- ont été élus : Madame Martine CLAUDON et Monsieur Fabien GINSS

Adopté à 10 voix POUR et 2 abstentions (Martine CLAUDON et Fabien GINSS)

b) résultat de la consultation des propriétaires

Monsieur le Maire informe que les propriétaires ont été consultés par voie écrite du 27 août au 28 septembre 2014. A l'issue de l'analyse des coupons réponses réceptionnés, le résultat est le suivant :

Résultat de la consultation par écrit des propriétaires :

- Nombre de propriétaires qualifiés pour prendre part au vote :	56
- Nombre de propriétaires ayant pris part au vote :	49
- Superficie totale de la chasse communale :	229 ha 90 a 76 ca
- Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon du produit de la chasse communale à la commune :	44
- Surface globale appartenant à ces propriétaires:	157 ha 69 a 63 ca

En conséquence, plus des deux tiers des propriétaires possédant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse communale à la commune.

Les membres en prennent acte.

3. VOIRIE

Rapporteur : M. Didier GRUBER

Monsieur Gruber expose aux membres, la tournée générale du ban de la commune en date du 6 octobre, en présence de M. Farid Kaddour, responsable du service voirie de la C.C.R.B.

Suite aux différentes réunions, un recensement des travaux se présente tel quel :

- Protection du bâtiment sis 4 rue principale (en face de l'église) : mise en place de 2 balises J11 avant le bâtiment. Adopté à l'unanimité
- Entrée du village en provenance d'Olwisheim : solution proposée par la mise en place d'une chicane idem que devant la salle communale. Distance à l'intérieur de l'ouvrage de 15 à 18 m (de préférence 18 mètres).

Après débat, notamment sur la distance intérieure de l'ouvrage, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet. Monsieur le Maire rappelle que le coût des travaux est totalement pris en charge par la CCRB.

- Entrée du village en provenance de Brumath : proposition de reculer vers le talus avec un rehaussement du panneau d'agglomération. Adopté à l'unanimité.

- Entrée du village en provenance de Rumersheim : proposition d'avancer le marquage au sol et de marquer le fil d'eau à l'entrée du lotissement Domaine des Houblonnières. Egalement une proposition de poser de fausses bandes rugueuses (idem que sur l'autoroute). Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un accord de principe.
- Le terre-plein au croisement vers la direction de Rumersheim-Mittelhausen : proposition de faire un sens unique en provenance de Brumath avec un rétrécissement de la voirie devant le n° 2 rue de Mittelhausen avec création de places de stationnement, et un sens unique en provenance de Mittelhausen. (cf. Plan)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la modification de circulation en sens unique autour du terre-plein au croisement vers la direction de Rumersheim-Mittelhausen
- Approuve le rétrécissement de la voirie au niveau du N° 2 rue de Mittelhausen
- Approuve la création de places de stationnement au niveau du N° 2 rue de Mittelhausen

Adopté par 10 voix POUR et 2 Abstentions (Régis Niederlaender et Sophie Dollinger)

Monsieur Didier Gruber énumère ensuite la liste de travaux de petite réfection de voirie sur l'ensemble de la commune. Une mise en place d'un programme pluriannuel de remplacement de candélabres mandaté par la CCRB a été adoptée ; concernant notre commune, il s'agit des voiries suivantes : Domaine des Houblonnières, rue des Prés, rue des Tilleuls et rue du Houblon.

Monsieur le Maire rajoute que pour la rue de Berstett, se pose la question du diamètre de la buse et que ce dossier sera traité dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) également en collaboration avec le SIVU.

Les membres en prennent acte.

4. FLEURISSEMENT

Rapporteur : M. Didier GRUBER

Monsieur Didier Gruber soumet aux membres un devis établi par la société MUTZIG à Brumath pour un montant se chiffrant à 10 000 euros incluant la fourniture et la main d'œuvre. Compte tenu du montant assez conséquent, le conseil a immédiatement rejeté cette proposition. Monsieur Régis Niederlaender s'étonne que la commission fleurissement ne se soit pas rassemblée. Monsieur Didier Gruber informe que le jeune agent communal a conçu un plan de plantation. Après discussion, le conseil municipal décide que les membres de la commission fleurissement ainsi que toute personne volontaire s'investiront ensemble sur le choix des végétaux et minéraux, et effectueront les plantations par leurs propres moyens. La commission fleurissement se réunira lundi 13/10/2014 à 17h30. Le conseil municipal a opté pour une enveloppe maximale de 4000 euros. Adopté à l'unanimité.

5. DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier daté du 29/09/2014, de la Chorale Ste Cécile représentée par son Président Jean Moster, sollicitant une subvention annuelle.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2014 d'un montant de 200 euros
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Adopté à l'unanimité

6. BANQUE ALIMENTAIRE

La collecte de la Banque alimentaire aura lieu les 28 et 29 novembre 2014. Madame Laurette DIEBOLD assistée par Monsieur Francis RISCH sont chargés de l'organisation de la **collecte en mairie le 29 novembre de 9 h à 11 h.** Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres.

7. IMPLANTATION DU DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire rappelle qu'initialement, le défibrillateur été prévu d'être installé à la salle communale. Après mûre réflexion et débat, le conseil municipal décide de privilégier son implantation à la mairie, à côté de la porte d'entrée. Ce choix de lieu d'implantation paraît plus adapté et permet d'intervenir plus rapidement en cas de besoin.

Les membres émettent un avis favorable sur le choix d'implantation du défibrillateur à la mairie.
Une réunion publique est prévue le **vendredi 28 novembre à la salle à 20 h.** Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres.

8. SITE INTERNET

Rapporteur : Mme Martine CLAUDON

Madame Martine Claudon informe que la commission communication a bien avancé sur le projet de la création du nouveau site avec notamment la mise en forme du cahier des charges. Après validation de notre prestataire prévue le 22 octobre, la commission communication se réunira à nouveau pour finaliser ce projet.

9. FETE DE NOEL DES ENFANTS

Rapporteur : Mme Laurette DIEBOLD

Madame Laurette Diebold rappelle que jusqu'à présent, un spectacle été organisé pour la fête de Noël suivi d'un goûter. Elle présente un nouveau projet consacré à du light painting. Cette animation prévue sur une durée de 3 heures revient après négociation à 280 euros. La date retenue car la seule encore disponible serait le samedi 6 décembre de 14 h 30 à 17 h 30. L'idée proposée consiste en une après-midi récréative pendant que chaque enfant participe au light painting (environ 2 mn/enfant).

Après explications et discussions du projet, les membres approuvent à l'unanimité cette manifestation.

10. REPAS DES AINES

Rapporteur : Mme Laurette DIEBOLD

Madame Laurette DIEBOLD rappelle que les aînés participent au repas qui leur est dédié à partir de 60 ans. Elle propose de faire participer la chorale des jeunes. Seront également présent les membres du conseil municipal. La date retenue est le **samedi le 10 janvier 2015.**

11. DIVERS ET COMMUNICATION

- ✓ Monsieur le Maire présente une demande d'autorisation du 7 octobre, de M. Vincent KOESSLER sollicitant la pose de macadam goudronné sur le chemin communal section 2 parcelle n° 83 sur une longueur de 23 ml, totalement financé par le requérant. Adopté à l'unanimité.
- ✓ bac de sel de déneigement à la laiterie : le conseil décide à l'unanimité, de supprimer définitivement le bac à sel situé à l'école élémentaire.
- ✓ pompe à incendie des pompiers datant de 1898 : celle-ci est stocké à l'ancienne laiterie.
- ✓ bulletin communal : le maire souhaite sa sortie au plus tard pour la mi-décembre.
- ✓ triporteur : le maire informe de la visite effectuée à la mairie de Kilstett accompagné de ses deux adjoints Madame Diebold et Monsieur Gruber. Les membres s'interrogent sur la nécessité à devoir remplacer dans un proche avenir l'actuel tracteur partagé avec la commune d'Olwisheim. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas investir dans un triporteur, mais réfléchit à l'éventualité de remplacer dans un proche avenir le tracteur mutualisé. Par conséquent, dans l'immédiat, le conseil municipal opte pour l'achat d'un VTC disposant d'un panier. Adopté à l'unanimité.
- ✓ renouvellement du contrat de l'agent communal : Le maire annonce que la fin du contrat est prévue le 31 octobre 2014. Après discussion, le conseil municipal décide de renouveler le contrat dans les mêmes conditions, du 1^{er} novembre au 24 décembre 2014, pour une durée hebdomadaire de 26 h. Adopté à l'unanimité.
- ✓ mutualisation des services avec la CCRB : le Maire informe qu'en mars 2015, il y a lieu de présenter un schéma pour définir les besoins éventuels en agent et/ou de matériel. Les communes sont libres d'y adhérer ou non. Le coût horaire facturé par la CCRB s'élève à 35 €/h (pour l'instant). Le maire propose par exemple les services d'un policier municipal à raison de 4 h/semaine. Les membres émettent un avis défavorable sur le principe, évoquant une dépense de fonctionnement trop importante.
- ✓ manifestation du 11 octobre : Monsieur le Maire informe que les membres intéressés peuvent pratiquer le covoiturage pour se déplacer à Strasbourg.
- ✓ SDEA : Monsieur Fabien Ginss annonce que le prix de l'eau potable passera de 1.53 € à 1.64 € le m3. De plus, il explique que dorénavant, il est interdit aux habitants de se brancher sur les hydrants afin de remplir les piscines privées et ceci même avec les compteurs. Seuls les agents de la SDEA sont habilités à effectuer cette opération moyennant un forfait 150 €.
- ✓ Monsieur Francis RISCH questionne sur la taille des haies du cimetière : Monsieur Didier Gruber lui répond que la taille est prévue dans la semaine qui suit.
- ✓ Monsieur Didier Gruber soumet aux membres des projets de panneaux de plan du village. Le budget pour ce projet est d'ordre de 500 à 1500 €. Le conseil municipal décide de se renseigner auprès des communes voisines avant toute validation d'une telle acquisition.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordé, Monsieur le Maire lève la séance à 23H 10, en remerciant l'ensemble des membres pour leur participation.